

GUIDE DE REPÉRAGE D'UN APPRENTI/STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

Lors du processus de repérage, il est essentiel de faciliter l'auto-déclaration des handicaps. Ainsi, l'apprenant a la possibilité de signaler sa situation de handicap directement sur le formulaire d'inscription disponible sur le site du CNAD. Cette démarche volontaire permet une identification précoce et garantit que les besoins spécifiques sont pris en compte dès le début du parcours éducatif ou professionnel, assurant ainsi une mise en place rapide et adaptée des aménagements nécessaires.

1. Sensibilisation et formation

Organiser des sessions de sensibilisation pour tous les membres de l'équipe sur la diversité des handicaps et l'importance de l'inclusion. Partager avec l'équipe pédagogique, le nécessaire des formations suivies par le référent pédagogique. Partager le guide de bienvenue de l'apprenant en situation de handicap à tous les apprenants en le joignant à la plaquette pédagogique. Partager le contact du référent handicap dans le livret d'apprentissage ainsi que le livret d'accueil. Mettre en place une permanence pour les personnes en situation de handicap pour être régulièrement à leur écoute.

2. Mise en place de mécanismes de détection

Promouvoir un environnement où les personnes se sentent à l'aise de s'identifier volontairement comme ayant un handicap, sans crainte de discrimination. Pour ce faire, une prestation externe d'un psychologue pourrait avoir lieu. Par ailleurs, pour identifier les handicaps invisibles comme la dyslexie, notre organisme a développé un formulaire destiné aux formateurs et aux maîtres d'apprentissage. Ce formulaire consiste en un mécanisme de détection conçu pour impliquer toutes les parties prenantes dans l'accompagnement des apprentis et stagiaires en situation de handicap.

RÉFÉRENT :

Fouad El Kelany

01 87 66 53 91

administration@lecnad.com

